

*Le budget*

gouvernement qui en profite pour répéter sa propagande. Je m'élève contre cela.

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je comprends très bien la réaction de l'honorable député. Par contre, je crois qu'il faut peut-être aussi réaliser que depuis quelque temps, lorsque nous étudions des projets de loi comme celui-ci, par exemple, les différents partis ont l'habitude ou préfèrent séparer la période de 20 minutes en deux périodes de 10 minutes, ce qui ne laisse, en fait, qu'une période de cinq minutes à chaque orateur pour répondre à des questions et à des commentaires suivant leur discours.

Je pense que l'honorable député serait d'accord avec moi de dire qu'une période de cinq minutes, cela fait vraiment une période extrêmement courte pour permettre à tout le monde de s'exprimer.

L'honorable députée de Malpègue (M<sup>me</sup> Callbeck) d'ailleurs a fait un peu plus que ses dix minutes, ce que j'ai laissé passer pour lui permettre de terminer son exposé. On a eu deux minutes d'un premier échange et ensuite, trois minutes.

C'est évident que je pense que tout le monde y gagnerait si la période de questions et de commentaires qui suit un exposé, un discours, était vraiment une période de courtes questions et de courts commentaires, suivie de courtes réponses aussi.

Reprise du débat. L'honorable député de Lotbinière.

**M. Maurice Tremblay (Lotbinière):** Madame la Présidente, comme il y a eu une motion il y a quelques instants, la conclusion veut que les débats se poursuivent. On a eu la gentillesse de me demander de collaborer à ce débat. Je suis très heureux et très fier de participer à ce débat sur ce Budget, sur le dernier Budget du ministre des Finances parce que, effectivement, et je conclurai tout de suite, c'est un excellent budget et vous verrez pourquoi.

D'abord, quelque part dans ce Budget, il est dit ceci, et je cite la conclusion:

**M. Gauthier:** À quelle page?

**M. Tremblay (Lotbinière):** Attendez un peu, je vais aller au texte, si on me donne le temps. À la page 16 du texte français, on dit ceci à la conclusion, à la première phrase, madame la Présidente:

La souveraineté d'une nation se définit véritablement à la capacité de ses citoyens de façonner leur propre avenir.

**M. Gauthier:** C'est beau!

**M. Tremblay (Lotbinière):** C'est non seulement très beau, mais moi, cela me fait penser à ce qui s'en vient avec la future conférence de presse de votre ancien premier ministre, le 20 mars prochain, lorsqu'il disait, en fait, que «ce qui davantage fait perdre la souveraineté aux Canadiens», dit-il, parce qu'on rapporte déjà ses nouvelles, il dit: «. . .c'est l'Entente de libre-échange qui fait perdre aux Canadiens leur souveraineté.»

Or voilà, on parlait justement des Américains, et je vais rendre la chose objective. Selon un sociologue américain, ce qui fait perdre davantage la souveraineté canadienne, c'est la Constitution de 1982. Pas comme telle, mais l'inclusion, imaginez, l'inclusion de la Charte des droits et libertés. Parce que si on regarde effectivement les institutions américaines et canadiennes, on s'aperçoit qu'effectivement, ici, au Canada, de tradition anglo-saxonne, au niveau de nos institutions, nous avons entre autres ici à la Chambre des communes, une hiérarchie collective où les droits et privilèges sont accordés collectivement. Ce qui est l'inverse aux États-Unis, c'est le *Bill of Rights*, ce sont les amendements et ce sont des revendications de nature individuelle. C'est cela qui fait davantage l'assimilation des Canadiens aux États-Unis. Si on va plus loin dans notre projet machiavélique de votre ancien premier ministre, c'était que son but recherché par l'inclusion de la Charte était de mettre la contestation sur la Loi 101 de la province de Québec.

Madame la Présidente, cela étant dit, ce qui davantage nous fait perdre notre souveraineté, c'est l'état lamentable dans lequel le Parti libéral nous a laissé la situation économique en 1984.

Comme je le disais à l'honorable député de Restigouche—Chaleur, imaginez mon cher collègue, qu'en 1968, parce que l'histoire, c'est important. . . Pour savoir où on s'en va, il est drôlement important de savoir d'où l'on vient. Alors, imaginez qu'en 1968, vous étiez au monde, lorsque, encore une fois, après 100 ans de confédération, la dette canadienne était à ce moment-là de 18 milliards de dollars. Aucun déficit annuel. Pas de problème sur le plan de la Constitution. Tout le monde était partie intégrante de la Constitution. Le pays était en somme en bonne santé, en excellente santé. Nous consacrons à ce moment-là 12c. sur le dollar d'impôt, à la dette, ce qui nous permettait non seulement de payer les intérêts, mais une partie aussi du capital. Les premiers déficits—imaginez—du gouvernement libéral depuis 1968 sont survenus vers les années 1975. Et en 1980, cinq ans après, on avait atteint le record d'un déficit annuel de 11,5 milliards de dollars. De 1980 à 1984, continuant sa bonne lancée, le gouvernement précédent—il ne parlait pas de